

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2015

Accord sur la présentation du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire présente le PLU dans sa dernière version. Il explique que les zones d'extension urbaine de la commune seront soumises au Plan Local d'Habitat que la Communauté de Communes définira ultérieurement et pourront être reclassées à ce moment-là.

Le conseil décide de voter à l'unanimité ce PLU.

Il rappelle qu'après l'approbation de ce PLU par les services de l'Etat, une enquête publique se tiendra sur la commune et que les administrés pourront apporter des remarques ou des demandes.

Consultation cabinet de contrôle concernant les Etablissements Recevant du Public

Mme LACROIX rappelle qu'au 1^{er} mars 2015, les communes doivent fournir à la Préfecture une attestation d'accessibilité des ERP de la commune. Elle précise qu'en ce qui concerne la salle des fêtes, bâtiment de catégorie 3, l'intervention d'un bureau de contrôle est indispensable. Il convient également de faire intervenir un bureau de contrôle dans le cas d'ERP non accessibles pour le moment.

Une consultation a donc été lancée auprès de 5 bureaux d'études.

C'est la société APAVE qui a été retenue par la commission d'appel d'offres pour un montant de 1 600 € HT.

Le conseil vote à l'unanimité pour que la société APAVE intervienne.

Transport pour le centre aéré des enfants demeurant à Baugy

Compte tenu que le centre aéré de la Communauté de Communes de la Septaine se tient à Baugy, le conseil municipal décide que le transport assuré par la CdC La Septaine bénéficiera aux enfants hors commune de Baugy.

Vote à l'unanimité.

Le conseil remarque qu'il conviendra de signaler cette décision à l'encadrement du Centre aéré pour que les enfants de Baugy ne montent pas dans le transport.

Questions diverses

Tenue des bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015. M. le Maire établit avec les conseillers, les permanences pour le bureau de vote.

Brûlage des déchets verts. M. le Maire indique qu'un arrêté municipal existe concernant le brûlage des déchets verts mais qu'il convient de préciser les autorisations et les interdictions. Un nouvel arrêté sera proposé au prochain conseil.

Location des salles communales. La commission des salles communales qui assure également les états des lieux a constaté des dysfonctionnements et des irrégularités quant à l'utilisation de la salle des fêtes (concernant le ménage notamment). Cette commission propose d'envoyer un courrier à toutes les associations qui utilisent la salle afin de rappeler les obligations de bonne utilisation. Une notice d'utilisation détaillée sera également jointe à la convention signée par les utilisateurs, particuliers ou associations. La commission proposera une délibération concernant la mise à disposition, le prêt à titre gratuit, les conditions d'assurance et la caution pour le ménage au prochain conseil.

Été sportif et culturel. Le Conseil Général du Cher a sollicité la commune pour accueillir l'été sportif et culturel cet été. Ce dispositif consiste en l'intervention d'éducateurs sportifs sur une

semaine pour les enfants de 12 à 17 ans. Le conseil décide de donner suite au projet pour un coût de 900 € la semaine. Une participation financière sera demandée aux familles. M. le Maire indique qu'il faudra établir un plan de communication solide pour que le maximum de jeunes participe au projet.

Fleurissement de la commune. Compte tenu du départ d'un agent technique en charge du fleurissement de la commune, le conseil décide de faire appelle à des entreprises pour le fleurissement de cette année. M. le Maire indique qu'il convient de solliciter un professionnel, d'établir des devis et d'y associer les agents techniques afin d'organiser, de planifier l'entretien des plantations. Le fleurissement pourrait se faire par étapes en définissant des priorités pour cette année.

La commission travaux s'entourera de plusieurs membres du conseil pour choisir les propositions.

Commission finances. La commission finances se réunira le 5 mars, le 7 mars et le 14 mars pour travailler sur les budgets. M. le maire propose dès maintenant de définir des orientations budgétaires suite aux propositions de la commission travaux. Le conseil décide de réaliser les travaux comme suit :

- 1- Refaire la voirie de la rue des Mésanges
- 2- Rénover la maison des jeunes
- 3- Faire des travaux sur les différentes voiries
- 4- Travaux à la salle des fêtes (rideaux, projection)

La commission travaux indique que des devis estimatifs ont été réalisés concernant la piscine. M. le Maire informe le conseil qu'il conviendra de s'entourer de techniciens (AMF,...) pour établir un plan de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 21 h 30.